



<b>NOM - Prénom</b>	
<b>Numéro de Téléphone</b> (joignable H.B. - portable de préf.)	
<b>Adresse Mail</b>	
<b>Nom Entreprise</b> (facultatif)	
<b>Ville Domicile</b> (donnée statistique – adresse complète obligatoire pour prêt vélo courtoisie)	
<b>Date Atelier</b>	
<b>Heure de dépôt souhaitée</b> (entre 7h45 et 10h00)	
<b>Heure de reprise souhaitée</b> (avant 18h30)	
<b>Points Particuliers à contrôler</b>	
<b>Souhaitez-vous un vélo de courtoisie</b> durant la durée d'immobilisation de votre vélo :	<b>Oui / Non</b> <i>si oui, merci de joindre par mail le scan de votre pièce d'identité recto/verso et renseigner votre adresse complète dans la case « Ville Domicile » (afin de préparer le contrat de prêt à l'avance ou prévoir 15 min le jour du dépôt du vélo)</i>
<b>Inscription fichier diffusion :</b>	<input type="checkbox"/> OUI, Je demande à être inscrit(e) au fichier de diffusion de la Maison de la Mobilité (fichier à l'usage exclusif de la Maison de la Mobilité concernant ces activités). <input type="checkbox"/> Je suis déjà inscrit(e) au fichier. <input type="checkbox"/> Non je ne veux pas être inscrit(e) sur un fichier.

### POUR INFORMATION

Les Ateliers Visites Techniques Vélo ont pour objectif d'inciter à la pratique du vélo au quotidien (trajets domicile-travail par exemple) : ils sont réservés aux personnes souhaitant utiliser leur vélo pour leurs trajets ou le pratiquant déjà régulièrement.

**ATTENTION : PARTICIPATION LIMITEE A UNE FOIS PAR FOYER PAR PERIODE DE 12 MOIS GLISSANT.**

Ces ateliers sont destinés à entretenir des vélos « roulants » : tout vélo hors d'usage sera refusé.

Le technicien cycle vérifiera l'état de votre vélo, effectuera des réglages (freins, transmission, pneus, etc.) et pourra changer des petites pièces standard (patins de freins, câbles et gaines, ampoules).

Il dressera un rapport à l'issue de son intervention.

Les autres réparations ou changements de pièces ne sont pas pris en charge dans le cadre de cette visite technique.

#### A noter

Le montant de la participation demandée ne couvre qu'une partie du coût réel de l'intervention du prestataire, la différence étant prise en charge par la collectivité (Tisséé Collectivités/Sicoval). De plus, le nombre de demandes excède régulièrement le nombre de places disponibles : pour permettre au plus grand nombre de cyclistes de profiter des visites techniques, nous vous remercions d'honorer votre inscription.



La Maison de la Mobilité est un service proposé  
dans le cadre d'un partenariat entre le Tisséo Collectivités et le SICOVAL

